

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés** (non audités)

Pour les périodes de trois mois et de six mois terminées
le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	30 JUIN 2026	31 DÉCEMBRE 2025 ⁽¹⁾
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		832 955 \$	1 156 538 \$
Liquidités soumises à restrictions		2 596	2 666
Créances clients		1 574 751	1 656 711
Actif sur contrats		2 204 787	1 980 784
Autres actifs financiers courants		294 999	356 635
Autres actifs non financiers courants		423 423	441 990
Total des actifs courants		5 333 511	5 595 324
Immobilisations corporelles		351 435	353 262
Actif au titre du droit d'utilisation		411 170	364 976
Participations dans des coentreprises et des entreprises associées		462 397	478 443
Goodwill		4 036 240	3 934 533
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		198 407	249 428
Actif d'impôt sur le résultat différé		946 880	906 144
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		120 160	141 240
Autres actifs financiers non courants		91 468	105 609
Autres actifs non financiers non courants		512 003	396 412
Total de l'actif		12 463 671 \$	12 525 371 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et charges à payer		2 657 255 \$	2 321 499 \$
Produits différés		1 266 548	1 476 625
Autres passifs financiers courants		182 048	231 539
Autres passifs non financiers courants		420 809	532 638
Tranche à court terme des provisions		194 284	185 173
Tranche à court terme des obligations locatives		96 587	91 072
Tranche courante de la dette à long terme	8	33 874	343 893
Total des passifs courants		4 851 405	5 182 439
Dette à long terme	8	746 711	464 257
Autres passifs financiers non courants		19 924	7 236
Tranche à long terme des provisions		453 743	422 045
Tranche à long terme des obligations locatives		444 523	408 856
Autres passifs non financiers non courants		71 513	89 399
Passif d'impôt sur le résultat différé		402 983	382 117
Total du passif		6 990 802	6 956 349
Capitaux propres			
Capital social	9A	1 660 630	1 695 114
Résultats non distribués		3 649 809	3 848 158
Autres composantes des capitaux propres	10	74 562	(46 601)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis		5 385 001	5 496 671
Participations ne donnant pas le contrôle		87 868	72 351
Total des capitaux propres		5 472 869	5 569 022
Total du passif et des capitaux propres		12 463 671 \$	12 525 371 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (NON AUDITÉS)

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2026

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS				PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 10)	TOTAL		
Solde au début de la période	1 695 114 \$	3 848 158 \$	(46 601) \$	5 496 671 \$	72 351 \$	5 569 022 \$
Résultat net pour la période	—	188 545	—	188 545	15 124	203 669
Autres éléments du résultat global pour la période	—	45 462	121 163	166 625	406	167 031
Total du résultat global pour la période	—	234 007	121 163	355 170	15 530	370 700
Dividendes déclarés (note 11)	—	(6 523)	—	(6 523)	—	(6 523)
Rémunération provenant des options sur actions	—	8 413	—	8 413	—	8 413
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	3 718	(904)	—	2 814	—	2 814
Impôts sur le résultat liés aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions	—	174	—	174	—	174
Actions rachetées et annulées (note 9B)	(38 028)	(287 766)	—	(325 794)	—	(325 794)
Obligation en vertu du régime d'achat d'actions automatique (note 9B)	—	(104 559)	—	(104 559)	—	(104 559)
Participations ne donnant pas le contrôle découlant de l'acquisition de David Evans (note 16)	—	—	—	—	(959)	(959)
Montant payé à une participation ne donnant pas le contrôle (note 17)	—	(27 230)	—	(27 230)	—	(27 230)
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	—	(2 893)	—	(2 893)	(937)	(3 830)
Actions émises par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	1 883	1 883
Autres	(174)	(11 068)	—	(11 242)	—	(11 242)
Solde à la fin de la période	1 660 630 \$	3 649 809 \$	74 562 \$	5 385 001 \$	87 868 \$	5 472 869 \$

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2025

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS				PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 10)	TOTAL		
Solde au début de la période	1 798 195 \$	1 987 044 \$	(12 189) \$	3 773 050 \$	16 039 \$	3 789 089 \$
Résultat net pour la période	—	2 386 616	—	2 386 616	4 967	2 391 583
Autres éléments du résultat global pour la période	—	24 598	(20 798)	3 800	(1 533)	2 267
Total du résultat global pour la période	—	2 411 214	(20 798)	2 390 416	3 434	2 393 850
Dividendes déclarés (note 11)	—	(6 962)	—	(6 962)	—	(6 962)
Rémunération provenant des options sur actions	—	5 065	—	5 065	—	5 065
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	2 752	(672)	—	2 080	—	2 080
Impôts différés sur le résultat liés aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions	—	3 354	—	3 354	—	3 354
Actions rachetées et annulées (note 9B)	(92 394)	(698 636)	—	(791 030)	—	(791 030)
Obligation en vertu du régime d'achat d'actions automatique	—	(94 981)	—	(94 981)	—	(94 981)
Participations ne donnant pas le contrôle découlant de l'acquisition de David Evans (note 16)	—	—	—	—	47 144	47 144
Autres	(168)	(16 811)	—	(16 979)	—	(16 979)
Solde à la fin de la période	1 708 385 \$	3 588 615 \$	(32 987) \$	5 264 013 \$	66 617 \$	5 330 630 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

	Note	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
		2026	2025 ⁽¹⁾	2026	2025 ⁽¹⁾
Produits	3	2 985 271 \$	2 714 991 \$	5 983 110 \$	5 260 646 \$
Coûts directs liés aux activités		2 713 868	2 468 651	5 467 207	4 795 638
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	4	27 880	36 761	67 137	82 272
Coûts de restructuration et de transformation	5	24 884	34 007	41 284	62 511
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		28 716	26 567	57 209	46 057
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		13 840	7 171	19 225	10 920
Gain sur cession d'une coentreprise	6	—	(2 569 949)	—	(2 569 949)
RAII⁽²⁾		176 083	2 711 783	331 048	2 833 197
Charges financières	7	38 023	43 316	62 495	83 764
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	7	(7 220)	(4 089)	(17 571)	(7 009)
Résultat avant impôts sur le résultat		145 280	2 672 556	286 124	2 756 442
Charge d'impôts sur le résultat		41 367	351 600	82 455	364 859
Résultat net pour la période		103 913 \$	2 320 956 \$	203 669 \$	2 391 583 \$

Résultat net attribuable aux éléments suivants :

Actionnaires d'AtkinsRéalis		95 731 \$	2 317 471 \$	188 545 \$	2 386 616 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		8 182	3 485	15 124	4 967
Résultat net pour la période		103 913 \$	2 320 956 \$	203 669 \$	2 391 583 \$

Résultat par action (en \$)

De base		0,59 \$	13,37 \$	1,15 \$	13,71 \$
Dilué		0,59 \$	13,32 \$	1,15 \$	13,67 \$

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)

De base		162 244	173 371	163 275	174 083
Dilué		162 906	173 921	163 988	174 602

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

⁽²⁾ Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉS)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2026			2025		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	95 731 \$	8 182 \$	103 913 \$	2 317 471 \$	3 485 \$	2 320 956 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 10)	103 811	402	104 213	(81 734)	(289)	(82 023)
Couvertures de flux de trésorerie (note 10)	(2 509)	(161)	(2 670)	17 435	1 239	18 674
Impôts sur le résultat (note 10)	666	—	666	(7 459)	—	(7 459)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	101 968	241	102 209	(71 758)	950	(70 808)
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 10)	50	—	50	(1 552)	—	(1 552)
Impôts sur le résultat (note 10)	(42)	—	(42)	(425)	—	(425)
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 10)	57 071	—	57 071	6 919	—	6 919
Impôts sur le résultat (note 10)	(15 828)	—	(15 828)	(1 978)	—	(1 978)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	41 251	—	41 251	2 964	—	2 964
Total des autres éléments du résultat global pour la période	143 219	241	143 460	(68 794)	950	(67 844)
Total du résultat global pour la période	238 950 \$	8 423 \$	247 373 \$	2 248 677 \$	4 435 \$	2 253 112 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2026			2025		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	188 545 \$	15 124 \$	203 669 \$	2 386 616 \$	4 967 \$	2 391 583 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 10)	118 461	378	118 839	(28 082)	(327)	(28 409)
Couvertures de flux de trésorerie (note 10)	3 708	28	3 736	11 496	(1 206)	10 290
Impôts sur le résultat (note 10)	(1 006)	—	(1 006)	(4 212)	—	(4 212)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	121 163	406	121 569	(20 798)	(1 533)	(22 331)
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 10)	39	—	39	(1 709)	—	(1 709)
Impôts sur le résultat (note 10)	(39)	—	(39)	(2 781)	—	(2 781)
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 10)	62 765	—	62 765	38 562	—	38 562
Impôts sur le résultat (note 10)	(17 303)	—	(17 303)	(9 474)	—	(9 474)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	45 462	—	45 462	24 598	—	24 598
Total des autres éléments du résultat global pour la période	166 625	406	167 031	3 800	(1 533)	2 267
Total du résultat global pour la période	355 170 \$	15 530 \$	370 700 \$	2 390 416 \$	3 434 \$	2 393 850 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)		DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	Note	2026	2025 ⁽¹⁾	2026	2025 ⁽¹⁾
Activités d'exploitation					
Résultat net pour la période		103 913 \$	2 320 956 \$	203 669 \$	2 391 583 \$
Impôts sur le résultat payés		(44 237)	(31 385)	(80 312)	(40 046)
Intérêts payés		(20 104)	(54 967)	(45 104)	(79 636)
Amortissements	12A	78 090	73 371	155 043	133 863
Autres éléments de rapprochement	12B	101 452	(2 197 025)	258 213	(2 105 252)
		219 114	110 950	491 509	300 512
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	12C	(135 576)	(213 329)	(310 716)	(363 596)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		83 538	(102 379)	180 793	(63 084)
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles		(41 734)	(36 729)	(78 995)	(67 935)
Paiements au titre des coentreprises et des entreprises associées		—	(3 554)	(477)	(14 839)
Trésorerie versée pour des acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	16	—	(404 463)	(3 476)	(404 463)
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		76	(66)	69	1 005
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(5 639)	(17 599)	(14 344)	(29 461)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		17 731	19 266	38 600	38 027
Entrée de trésorerie sur cession d'une coentreprise	6	—	2 588 777	—	2 588 777
Frais connexes à la cession d'une coentreprise	6	—	(18 828)	—	(18 828)
Autres		(1 288)	170	(408)	517
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(30 854)	2 126 974	(59 031)	2 092 800
Activités de financement					
Augmentation de la dette	12D	697 403	3 500	697 403	3 500
Remboursement de la dette et paiements au titre des frais d'émission de la dette et des frais d'extinction de la dette	12D	(735 815)	(900 031)	(743 190)	(900 498)
Paiement d'obligations locatives	12D	(24 766)	(23 638)	(49 939)	(45 241)
Produit de l'exercice d'options sur actions		1 239	1 193	2 814	2 080
Rachat d'actions et paiement au titre des frais de transaction liés	9C	(242 537)	(766 017)	(345 634)	(793 055)
Dividendes payés aux actionnaires d'AtkinsRéalis	11	(3 240)	(6 962)	(6 523)	(6 962)
Montant payé à une participation ne donnant pas le contrôle	17	(27 230)	—	(27 230)	—
Montant payé pour l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle		(3 830)	—	(3 830)	—
Produit de l'émission d'actions par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		1 883	—	1 883	—
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(336 893)	(1 691 955)	(474 246)	(1 740 176)
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		11 864	(6 718)	16 330	(3 022)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(272 345)	325 922	(336 154)	286 518
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période⁽²⁾		1 105 300	627 199	1 169 109	666 603
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		832 955 \$	953 121 \$	832 955 \$	953 121 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

⁽²⁾ Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier 2026 a été retraité (voir la note 2B).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE.....	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	11
4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS	16
5. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION	16
6. VENTE DE LA PARTICIPATION RESTANTE DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	16
7. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	17
8. DETTE À LONG TERME	17
9. CAPITAL SOCIAL	18
10. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	20
11. DIVIDENDES	22
12. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	22
13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	26
14. INSTRUMENTS FINANCIERS	27
15. PASSIFS ÉVENTUELS	29
16. DAVID EVANS ENTERPRISES, INC.	34
17. MONTANT PAYÉ À UNE PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	35

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe AtkinsRéalis inc. est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe AtkinsRéalis inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou « AtkinsRéalis » désigne, selon le contexte, le Groupe AtkinsRéalis inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe AtkinsRéalis inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées.

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une société de calibre mondial de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire qui crée des solutions durables qui lient individus, données et technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers ») de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants des tableaux compris dans ces notes sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »). Les présents états financiers ne contiennent pas toutes les informations et les informations à fournir requises dans les états financiers annuels; ils doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

Les méthodes comptables décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers, sous réserve de ce qui est indiqué dans la note 2B ci-dessous.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et sont mis à jour dans les présents états financiers.

Les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne reflètent pas nécessairement les résultats attendus pour toute autre période intermédiaire ou pour l'exercice complet. Les produits et le RAII trimestriels de la Société sont, dans une certaine mesure, influencés par le caractère saisonnier des activités. Historiquement, ce sont les troisième et quatrième trimestres qui contribuent le plus aux produits et au RAII, tandis que le premier trimestre y contribue le moins. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de la Société sont également, dans une certaine mesure, soumis à des fluctuations saisonnières, le quatrième trimestre générant historiquement un montant plus élevé de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception, le cas échéant : i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur; ii) de l'actif des régimes de retraite à prestations définies, qui est évalué à la juste valeur; iii) d'investissements évalués à la juste valeur détenus par AtkinsRéalis Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle la Société a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement; et iv) de certains actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans les présents états financiers, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

Le 5 août 2026, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

B) MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2026

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Les modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), apportent des précisions et des indications supplémentaires, notamment pour : i) l'évaluation visant à déterminer si un actif financier répond au critère des remboursements de principal et des versements d'intérêt uniquement lorsque les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie en fonction d'éventualités (par exemple, les taux d'intérêt liés à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance [« ESG »] et caractéristiques similaires); et ii) la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers, dans des situations telles que les transactions effectuées au moyen d'un système de virement électronique de fonds.
- Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »), introduisent des obligations d'information supplémentaires concernant : i) les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; et ii) les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles, par exemple de caractéristiques liées à des objectifs ESG.
- Les modifications à l'IFRS 7 clarifient les obligations d'information concernant : i) le gain ou la perte sur la décomptabilisation des instruments financiers; ii) la différence différée entre la juste valeur et le prix de la transaction; et iii) le risque de crédit.
- Les modifications à l'IFRS 9 clarifient : i) les dispositions relatives à la comptabilisation de l'extinction d'une obligation locative du preneur qui se traduit par un gain ou une perte comptabilisé en résultat net; et ii) la définition du terme « prix de transaction ».
- Les modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, clarifient l'évaluation d'un « mandataire de fait » lorsqu'un investisseur détermine si une autre partie agit pour son compte.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société, à l'exception des modifications à l'IFRS 9 liées à la date de décomptabilisation des passifs financiers, comme il est indiqué ci-dessous.

ADOPTION DES MODIFICATIONS À L'IFRS 9 – DÉCOMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

La Société a ajusté le solde d'ouverture de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, ainsi que celui de ses dettes fournisseurs et charges à payer, dans l'état consolidé de la situation financière, sans retraitement des chiffres comparatifs, afin de se conformer aux directives fournies dans les modifications apportées à l'IFRS 9 concernant le moment de la décomptabilisation des passifs financiers, qui devrait être à la date de règlement. Cet ajustement, d'un montant de 12,6 millions \$, est résumé dans le tableau suivant.

AU 1 ^{er} JANVIER 2026	Tel que présenté précédemment	Ajustements	Tel que retraité
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 156 538 \$	12 571 \$	1 169 109 \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 321 499 \$	12 571 \$	2 334 070 \$

Ce changement n'a eu aucune incidence sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025 ni sur le tableau consolidé des flux de trésorerie pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025.

C) CHANGEMENTS DANS LA PRÉSENTATION

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, à la suite de l'achèvement substantiel de deux des trois contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (« CMPF ») restants visant des réseaux de transport léger sur rail et de la cession de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ETR ») en 2025, AtkinsRéalis a modifié sa présentation de l'information sectorielle, qui regroupe ses secteurs opérationnels Linxon, Projets CMPF et Capital en un seul secteur à présenter, soit « Tous les autres secteurs ». Les secteurs à présenter Canada, RUI, EUAL, AMOA et Énergie nucléaire demeurent inchangés. Ce changement a été apporté en conformité avec l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, et a donné lieu au retraitement des chiffres des périodes précédentes (voir la note 3).

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

Par ailleurs, comme le secteur Capital n'est plus présenté séparément, la Société a cessé de présenter l'information financière liée aux activités de Capital séparément des activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP »), ce qui a entraîné :

- un reclassement de la rubrique « Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » d'un montant de 375,4 millions \$ et du poste « Investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » d'un montant de 103,0 millions \$, auparavant inclus dans la rubrique « Autres actifs non financiers non courants », dans une nouvelle rubrique distincte « Participations dans des coentreprises et des entreprises associées » dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025 pour un montant total de 478,4 millions \$, comme il est résumé dans le tableau suivant.

AU 31 DÉCEMBRE 2025	Tel que présenté précédemment	Ajustements	Tel que retraité
Actif			
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	375 427 \$	(375 427) \$	— \$
Participations dans des coentreprises et des entreprises associées	—	478 443	478 443
Autres actifs non financiers non courants	499 428 \$	(103 016) \$	396 412 \$

- un reclassement de la rubrique « Produits provenant de SP&GP » d'un montant de 2 692,3 millions \$ et de 5 224,1 millions \$ pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025, respectivement, de la rubrique « Produits provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » d'un montant de 5,0 millions \$ et de 10,5 millions \$ pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025, respectivement, et de la rubrique « Produits provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » d'un montant de 17,7 millions \$ et de 26,0 millions \$ pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025, respectivement, dans une nouvelle rubrique distincte « Produits » dans l'état consolidé du résultat net pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025 pour un montant total de 2 715,0 millions \$ et de 5 260,6 millions \$, respectivement, comme il est résumé dans les tableaux suivants.

TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2025	Tel que présenté précédemment	Ajustements	Tel que retraité
Produits provenant de :			
SP&GP	2 692 301 \$	(2 692 301) \$	— \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 991	(4 991)	—
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	17 699	(17 699)	—
Produits	— \$	2 714 991 \$	2 714 991 \$

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2025	Tel que présenté précédemment	Ajustements	Tel que retraité
Produits provenant de :			
SP&GP	5 224 130 \$	(5 224 130) \$	— \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10 542	(10 542)	—
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	25 974	(25 974)	—
Produits	— \$	5 260 646 \$	5 260 646 \$

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

- un reclassement de la rubrique « Paiements du titre des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence », auparavant comprise dans la rubrique « Autres », d'un montant de 3,6 millions \$ et de 14,8 millions \$ pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025, respectivement, dans une nouvelle rubrique « Paiements au titre des coentreprises et des entreprises associées » dans les activités d'investissement du tableau consolidé des flux de trésorerie pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025, comme il est résumé dans les tableaux suivants.

TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2025	Tel que présenté précédemment	Ajustements	Tel que retraité
Activités d'investissement			
Paiements au titre des coentreprises et des entreprises associées	— \$	(3 554) \$	(3 554) \$
Autres	(3 384) \$	3 554 \$	170 \$
SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2025	Tel que présenté précédemment	Ajustements	Tel que retraité
Activités d'investissement			
Paiements au titre des coentreprises et des entreprises associées	— \$	(14 839) \$	(14 839) \$
Autres	(14 322) \$	14 839 \$	517 \$

Ces changements, ainsi que les adaptations de présentation qui en ont résulté pour certaines notes afférentes aux états financiers, ont été apportés en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (l'« IAS 8 »), ce qui a entraîné le retraitement des chiffres des périodes précédentes, comme il est résumé ci-dessus.

D) NORME EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉE À UNE DATE ULTÉRIEURE

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 »), remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et introduit des nouvelles exigences concernant la présentation et la divulgation d'informations financières. L'IFRS 18 s'applique de manière rétrospective, conformément aux dispositions de l'IAS 8.

Les principales modifications comprennent notamment :

- l'obligation de classer les produits et les charges, à l'exception des impôts sur le résultat et des activités abandonnées, en trois nouvelles catégories définies – exploitation, investissement et financement – à l'état du résultat net;
- l'obligation de présenter des sous-totaux spécifiques dans l'état du résultat net – « Résultat d'exploitation » et « Résultat net avant financement et impôts sur le résultat » – tels que définis dans l'IFRS 18;
- la suppression de certaines options de classification, de sorte que 1) les intérêts et dividendes perçus et 2) les intérêts versés, qui sont actuellement tous présentés par la Société dans les activités d'exploitation de son tableau des flux de trésorerie, seront désormais présentés respectivement dans les activités d'investissement et dans les activités de financement;
- l'introduction, dans une note afférente aux états financiers, d'informations relatives aux mesures de la performance définies par la direction, y compris un rapprochement avec les mesures IFRS les plus directement comparables;
- des exigences générales renforcées en matière de regroupement et de ventilations des informations, ainsi que des dispositions spécifiques concernant la présentation des informations par nature pour certaines charges, à l'intention des entités qui présentent les charges d'exploitation par fonction dans l'état du résultat net.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025, les produits par secteur et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2026		2025 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Services d'ingénierie Régions				
Canada	412 603 \$	37 364 \$	366 116 \$	26 344 \$
RUI	721 142	86 358	670 267	77 977
EUAL	528 960	47 335	512 103	43 323
AMOA	287 491	20 352	309 377	23 519
Services d'ingénierie Régions – Total	1 950 196	191 409	1 857 863	171 163
Énergie nucléaire	671 217	77 024	567 322	63 746
Tous les autres secteurs	363 858	2 970	289 806	11 431
	<u>2 985 271 \$</u>		<u>2 714 991 \$</u>	
RAII sectoriel ajusté – Total		271 403		246 340
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs (note 4)		27 880		36 761
Coûts de restructuration et de transformation (note 5)		24 884		34 007
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		28 716		26 567
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		13 840		7 171
Gain sur cession d'une coentreprise (note 6)		—		(2 569 949)
RAII		176 083		2 711 783
Charges financières nettes (note 7)		30 803		39 227
Résultat avant impôts sur le résultat		145 280		2 672 556
Charge d'impôts sur le résultat		41 367		351 600
Résultat net pour la période		103 913 \$		2 320 956 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025, les produits par secteur et les RAI sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2026		2025 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Services d'ingénierie Régions				
Canada	788 769 \$	59 810 \$	691 814 \$	42 574 \$
RUI	1 467 358	175 368	1 331 131	153 107
EUAL	1 057 497	81 739	944 249	82 797
AMOA	581 128	33 105	627 473	43 532
Services d'ingénierie Régions – Total	3 894 752	350 022	3 594 667	322 010
Énergie nucléaire	1 407 811	158 872	1 105 590	126 398
Tous les autres secteurs	680 547	7 009	560 389	16 600
	<u>5 983 110 \$</u>		<u>5 260 646 \$</u>	
RAII sectoriel ajusté – Total		515 903		465 008
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs (note 4)		67 137		82 272
Coûts de restructuration et de transformation (note 5)		41 284		62 511
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		57 209		46 057
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		19 225		10 920
Gain sur cession d'une coentreprise (note 6)		—		(2 569 949)
RAII		331 048		2 833 197
Charges financières nettes (note 7)		44 924		76 755
Résultat avant impôts sur le résultat		286 124		2 756 442
Charge d'impôts sur le résultat		82 455		364 859
Résultat net pour la période		203 669 \$		2 391 583 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

VENTILATION DES PRODUITS

Produits par secteur géographique

Les tableaux suivants présentent les produits par secteur géographique selon le lieu des projets pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN			2026			2025		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL		
Royaume-Uni	864 036 \$	4 711 \$	868 747 \$	786 957 \$	3 280 \$	790 237 \$		
Canada ⁽¹⁾	756 968	6 323	763 291	673 857	19 600	693 457		
États-Unis	575 330	3 262	578 592	574 180	3 474	577 654		
Autres pays ⁽²⁾	768 421	6 220	774 641	652 114	1 529	653 643		
	2 964 755 \$	20 516 \$	2 985 271 \$	2 687 108 \$	27 883 \$	2 714 991 \$		

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN			2026			2025		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL		
Royaume-Uni	1 762 759 \$	7 484 \$	1 770 243 \$	1 564 525 \$	5 644 \$	1 570 169 \$		
Canada ⁽¹⁾	1 551 584	13 320	1 564 904	1 287 497	26 436	1 313 933		
États-Unis	1 181 686	7 278	1 188 964	1 052 001	8 686	1 060 687		
Autres pays ⁽²⁾	1 448 358	10 641	1 458 999	1 309 434	6 423	1 315 857		
	5 944 387 \$	38 723 \$	5 983 110 \$	5 213 457 \$	47 189 \$	5 260 646 \$		

⁽¹⁾ Les produits provenant du Canada, tels que déterminés par secteur géographique, ne correspondent pas aux produits provenant du secteur Canada, qui fait partie des Services d'ingénierie Régions, car ce dernier exclut les produits générés au Canada par d'autres secteurs et comprend les produits générés par des contrats en Algérie gérés par l'équipe de direction canadienne.

⁽²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2026, la Société a modifié la présentation de ses produits provenant de l'Arabie saoudite en regroupant les rubriques « Arabie saoudite » et « Autres pays » dans la rubrique « Autres pays » étant donné que les produits réalisés en Arabie saoudite représentaient moins de 10 % des produits consolidés totaux pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée.

Pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025, le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Produits par type de contrat

Le tableau suivant présente les produits par type de contrat pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2026				2025 ⁽¹⁾			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL
Services d'ingénierie Régions								
Canada	412 599 \$	— \$	— \$	412 599 \$	366 111 \$	— \$	— \$	366 111 \$
RUI	716 431	—	—	716 431	666 987	—	—	666 987
EUAL	528 960	—	—	528 960	512 102	—	—	512 102
AMOA	272 353	14 519	—	286 872	290 211	18 034	—	308 245
Services d'ingénierie Régions – Total	1 930 343	14 519	—	1 944 862	1 835 411	18 034	—	1 853 445
Énergie nucléaire	667 956	—	—	667 956	563 775	—	—	563 775
Tous les autres secteurs	2 589	308 106	41 242	351 937	2 709	216 345	50 834	269 888
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	2 600 888 \$	322 625 \$	41 242 \$	2 964 755 \$	2 401 895 \$	234 379 \$	50 834 \$	2 687 108 \$
Produits provenant des coentreprises et des entreprises associées				18 481				25 664
Autres produits – Tous les autres secteurs				2 035				2 219
				2 985 271 \$				2 714 991 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par type de contrat pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 :

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2026				2025 ⁽¹⁾			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL
Services d'ingénierie Régions								
Canada	788 762 \$	— \$	— \$	788 762 \$	691 804 \$	— \$	— \$	691 804 \$
RUI	1 459 874	—	—	1 459 874	1 325 487	—	—	1 325 487
EUAL	1 057 497	—	—	1 057 497	944 258	—	—	944 258
AMOA	550 795	28 799	—	579 594	587 914	37 770	—	625 684
Services d'ingénierie Régions – Total	3 856 928	28 799	—	3 885 727	3 549 463	37 770	—	3 587 233
Énergie nucléaire	1 400 533	—	—	1 400 533	1 096 748	—	—	1 096 748
Tous les autres secteurs	5 003	589 188	63 936	658 127	5 688	440 051	83 737	529 476
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	5 262 464 \$	617 987 \$	63 936 \$	5 944 387 \$	4 651 899 \$	477 821 \$	83 737 \$	5 213 457 \$
Produits provenant des coentreprises et des entreprises associées				34 156				42 250
Autres produits – Tous les autres secteurs				4 567				4 939
				5 983 110 \$				5 260 646 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

OBLIGATIONS DE PRESTATION QUI RESTENT À REMPLIR

Le tableau suivant présente l'affectation des obligations de prestation qui restent à remplir à chacun des secteurs de la Société au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025.

	30 JUIN 2026	31 DÉCEMBRE 2025 ⁽¹⁾
Services d'ingénierie Régions		
Canada	7 587 175 \$	7 922 419 \$
RUI	2 100 087	2 018 963
EUAL	1 991 837	1 816 724
AMOA	1 678 591	1 492 234
Services d'ingénierie Régions – Total	13 357 690	13 250 340
Énergie nucléaire	4 211 243	5 009 953
Tous les autres secteurs	2 613 631	2 946 456
	20 182 564 \$	21 206 749 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	30 649 \$	64 211 \$	68 286 \$	105 825 \$
Gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(2 769)	(27 450)	(1 149)	(23 553)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	27 880 \$	36 761 \$	67 137 \$	82 272 \$

5. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Coûts de restructuration	2 622 \$	22 598 \$	5 646 \$	43 340 \$
Coûts de transformation	22 262	11 409	35 638	19 171
Coûts de restructuration et de transformation	24 884 \$	34 007 \$	41 284 \$	62 511 \$

Les coûts de restructuration comptabilisés pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 étaient principalement liés à des indemnités de départ.

Les coûts de restructuration comptabilisés pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2025 étaient principalement le résultat d'un ajustement défavorable lié à la cession d'une activité au cours d'un exercice antérieur, combiné à des indemnités de départ au cours de la même période. Les coûts de restructuration comptabilisés pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025 étaient principalement liés à des indemnités de départ, combinées à l'ajustement mentionné ci-dessus.

Les coûts de transformation pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 étaient principalement liés à la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer la marge d'exploitation, notamment le déploiement du progiciel de gestion intégré de la Société à l'échelle mondiale.

6. VENTE DE LA PARTICIPATION RESTANTE DANS L'AUTOROUTE 407 ETR

Le 13 mars 2025, AtkinsRéalis a annoncé la conclusion de conventions avec une filiale de Ferrovial SE et une filiale de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada visant la vente de la totalité de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR.

6. VENTE DE LA PARTICIPATION RESTANTE DANS L'AUTOROUTE 407 ETR (SUITE)

Au cours du deuxième trimestre de 2025, AtkinsRéalis a complété la cession de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 2,6 milliards \$. La cession a donné lieu à un gain avant impôts de 2 569,9 millions \$, déduction faite des frais connexes à la cession de 18,8 millions \$, inclus dans le poste « Gain sur cession d'une coentreprise » dans l'état consolidé du résultat net pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2025. La charge d'impôts sur le résultat totale liée à cette transaction s'est élevée à 333,1 millions \$, ce qui a donné lieu à un gain net de 2 236,8 millions \$.

7. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	8 226 \$	22 661 \$	19 798 \$	41 691 \$
Avec recours limité	—	5 005	—	11 825
Sans recours	1 533	2 627	3 172	4 340
Perte liée à l'extinction d'une dette ⁽¹⁾ (note 8)	16 555	1 499	16 555	1 499
Intérêts sur les obligations locatives	7 116	7 087	13 804	14 255
Autres ⁽¹⁾	4 593	4 437	9 166	10 154
Charges financières	38 023	43 316	62 495	83 764
Produits financiers	(7 164)	(6 763)	(15 016)	(11 390)
Pertes nettes (gains nets) de change	(56)	2 674	(2 555)	4 381
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	(7 220)	(4 089)	(17 571)	(7 009)
Charges financières nettes	30 803 \$	39 227 \$	44 924 \$	76 755 \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, la Société a modifié la présentation de sa perte liée à l'extinction d'une dette en la présentant dans une rubrique distincte de la rubrique « Autres ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée.

8. DETTE À LONG TERME

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la dette à long terme était présentée comme suit dans les états consolidés de la situation financière de la Société :

	30 JUIN 2026			31 DÉCEMBRE 2025		
	TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL	TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL
Dettes avec recours	— \$	696 359 \$	696 359 \$	299 488 \$	396 781 \$	696 269 \$
Dettes sans recours ⁽¹⁾	33 874	50 352	84 226	44 405	67 476	111 881
	33 874 \$	746 711 \$	780 585 \$	343 893 \$	464 257 \$	808 150 \$

⁽¹⁾ La dette sans recours est non garantie ou garantie uniquement par des éléments d'actifs spécifiques des investissements.

ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 9 ET DES DÉBENTURES DE SÉRIE 10

Au cours du deuxième trimestre de 2026, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 9 non garanties d'un montant en capital de 400,0 millions \$ et de nouvelles débentures de série 10 non garanties d'un montant en capital de 300,0 millions \$, qui portent intérêt au taux de 4,411 % par année et de 4,756 % par année, respectivement, et viennent à échéance en juin 2031 et en mars 2033, respectivement (les « débentures de série 9 » et les « débentures de série 10 », respectivement). Les débentures de série 9 et les débentures de série 10 sont rachetables, au gré de l'émetteur, en tout temps, en totalité ou en partie, moyennant un prix correspondant à la valeur actualisée des paiements prévus. Le produit net de ces émissions s'est élevé à 398,5 millions \$ pour les débentures de série 9 et à 298,9 millions \$ pour les débentures de série 10 et a été utilisé pour rembourser en entier les débentures de série 7 en circulation et les débentures de série 8 en circulation.

8. DETTE À LONG TERME (SUITE)

RACHAT DES DÉBENTURES DE SÉRIE 7 ET DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

Au cours du deuxième trimestre de 2026, AtkinsRéalis a racheté en entier ses débentures de série 7 en circulation d'un montant en capital de 300,0 millions \$ et ses débentures de série 8 en circulation d'un montant en capital de 400,0 millions \$ pour un montant de rachat de 1 006,55 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital pour les débentures de série 7 et de 1 028,50 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital pour les débentures de série 8 avant leur échéance, qui était en juin 2026 pour les débentures de série 7 et en mars 2029 pour les débentures de série 8, ce qui a entraîné une sortie de trésorerie de 302,0 millions \$ pour les débentures de série 7 et de 411,4 millions \$ pour les débentures de série 8. Le rachat des débentures de série 7 et des débentures de série 8 a entraîné une perte liée à l'extinction de la dette de 16,6 millions \$ avant impôts sur le résultat, qui est comprise dans la rubrique « Charges financières » dans l'état consolidé du résultat net de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026.

REMBOURSEMENT DU PRÊT NON GARANTI DE LINXON

Au cours du deuxième trimestre de 2026, Linxon Pvt Ltd a remboursé tous les emprunts contractés en vertu de son prêt non garanti au détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle de 49 % de Linxon Pvt Ltd d'un montant en capital de 13,0 millions \$ (9,3 millions \$ US) à son échéance.

REMBOURSEMENT DU PRÊT DE LA CAISSE ET DE L'EMPRUNT À TERME

Au cours du deuxième trimestre de 2025, dans le cadre de la cession de la participation restante de la Société de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR (voir la note 6), AtkinsRéalis a remboursé tous les emprunts contractés en vertu de sa convention de prêt avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (« La Caisse ») d'un montant total en capital de 400 millions \$ (le « prêt de La Caisse ») et a remboursé tous les emprunts contractés en vertu de son emprunt à terme conclu avec les prêteurs de la Société (l'« emprunt à terme »), qui faisait partie de la convention de crédit de 2022 de la Société, d'un montant total en capital de 500 millions \$. Le prêt de La Caisse et l'emprunt à terme ont été remboursés avant leur échéance, soit en juillet 2026 pour le prêt de La Caisse et en mai 2027 pour l'emprunt à terme.

9. CAPITAL SOCIAL

A) ÉMIS

Le tableau suivant présente les variations du nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées au cours des périodes de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2026	2025
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES		
Émises et entièrement libérées		
Solde aux 1 ^{er} janvier	164 491 765	174 841 024
Émission	73 600	66 846
Rachat et annulation	(3 682 948)	(8 973 058)
	160 882 417	165 934 812
Détenues en fiducie dans le cadre du régime incitatif fondé sur des actions de la Société au Royaume-Uni		
Solde aux 1 ^{er} janvier	(36 324)	(5 606)
Rachat	(16 871)	(16 326)
	(53 195)	(21 932)
Solde aux 30 juin	160 829 222	165 912 880

B) RACHAT D' ACTIONS POUR ANNULATION

I) OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Au cours du premier trimestre de 2026, la Société a reçu l'approbation requise de la Bourse de Toronto afin de procéder au renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter pour annulation jusqu'à 13 649 009 de ses actions ordinaires (premier trimestre de 2025 : jusqu'à 13 945 331 de ses actions ordinaires) entre le 17 mars 2026 (2025 : le 17 mars 2025) et le 16 mars 2027 (2025 : le 16 mars 2026).

9. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026, la Société a racheté et annulé 2 772 713 actions ordinaires et 3 682 948 actions ordinaires, respectivement (1 604 500 actions ordinaires et 1 973 058 actions ordinaires, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2025) en vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités alors en vigueur, ce qui a entraîné des sorties de trésorerie totalisant 241,7 millions \$ et 325,8 millions \$, respectivement (129,3 millions \$ et 154,9 millions \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2025).

II) RACHATS D' ACTIONS AUPRÈS DE LA CAISSE

Au cours du deuxième trimestre de 2025, la Société a conclu une convention de gré à gré avec La Caisse en vue du rachat aux fins d'annulation de 7 000 000 actions ordinaires détenues par La Caisse au prix de 90,87 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie totale en trésorerie de 636,1 millions \$. L'Autorité des marchés financiers a accordé à la Société une dispense de l'application des règles sur les offres publiques de rachat prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables à la transaction.

III) RÉGIME D' ACHAT D' ACTIONS AUTOMATIQUE

De temps à autre, la Société peut donner des instructions à un courtier désigné dans le cadre de son régime d'achat d'actions automatique (le « RAAA ») afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la Société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la Société ne serait normalement pas active sur le marché, conformément à des instructions qui sont alors irrévocables, mais sous réserve du respect de certaines conditions. Au 30 juin 2026, sur la base des instructions applicables à cette date, un passif pour les engagements de rachat en cours d'un montant de 104,6 millions \$ (31 décembre 2025 : néant) a été comptabilisé dans la rubrique « Dettes fournisseurs et charges à payer » de l'état consolidé de la situation financière.

C) PRÉSENTATION DU RACHAT D' ACTIONS ET DU PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS DE TRANSACTION LIÉS DANS LES TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les sorties de trésorerie liées au rachat d'actions et au paiement au titre des frais de transaction liés incluses dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Rachat d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	241 722 \$	129 274 \$	325 794 \$	154 940 \$
Rachat d'actions auprès de La Caisse en vertu de la convention de gré à gré de 2025	—	636 090	—	636 090
Taxe payée liée aux rachats nets d'actions	—	—	18 274	751
Rachat d'actions en vertu du régime incitatif fondé sur des actions au Royaume-Uni	815	653	1 566	1 274
Rachat d'actions et paiement au titre des frais de transaction liés	242 537 \$	766 017 \$	345 634 \$	793 055 \$

10. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 :

	30 JUIN 2026	31 DÉCEMBRE 2025
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	67 951 \$	(50 510) \$
Couvertures de flux de trésorerie	6 611	3 909
Autres composantes des capitaux propres	74 562 \$	(46 601) \$

A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	(35 860) \$	41 595 \$	(50 510) \$	(13 674) \$
Gains (pertes) de la période considérée	103 811	(89 317)	118 461	(29 560)
Couverture d'investissement net – gains de la période considérée	—	7 583	—	1 478
Impôts liés aux gains de la période considérée	—	(2 009)	—	(392)
Solde à la fin de la période	67 951	(42 148)	67 951	(42 148)
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	8 454	(2 824)	3 909	1 485
Gains (pertes) de la période considérée	(3 952)	57 189	5 820	43 922
Impôts liés aux gains (pertes) de la période considérée	1 006	(15 629)	(1 557)	(12 109)
Reclassement en résultat net	1 443	(39 754)	(2 112)	(32 426)
Impôts liés aux montants reclassés en résultat net	(340)	10 179	551	8 289
Solde à la fin de la période	6 611	9 161	6 611	9 161
Autres composantes des capitaux propres	74 562 \$	(32 987) \$	74 562 \$	(32 987) \$

10. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (SUITE)

B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2026			2025		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	225 665 \$	(48 032) \$	177 633 \$	137 471 \$	(24 094) \$	113 377 \$
Réévaluations constatées durant la période	57 071	(15 828)	41 243	6 919	(1 978)	4 941
Montant cumulé à la fin de la période	282 736 \$	(63 860) \$	218 876 \$	144 390 \$	(26 072) \$	118 318 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2026			2025		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	219 971 \$	(46 557) \$	173 414 \$	105 828 \$	(16 598) \$	89 230 \$
Réévaluations constatées durant la période	62 765	(17 303)	45 462	38 562	(9 474)	29 088
Montant cumulé à la fin de la période	282 736 \$	(63 860) \$	218 876 \$	144 390 \$	(26 072) \$	118 318 \$

Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2026			2025		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(4 982) \$	(2 077) \$	(7 059) \$	(2 072) \$	(2 499) \$	(4 571) \$
Gain (perte) constaté durant la période	50	(42)	8	(1 552)	(425)	(1 977)
Montant cumulé à la fin de la période	(4 932) \$	(2 119) \$	(7 051) \$	(3 624) \$	(2 924) \$	(6 548) \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2026			2025		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(4 971) \$	(2 080) \$	(7 051) \$	(1 915) \$	(143) \$	(2 058) \$
Gain (perte) constaté durant la période	39	(39)	—	(1 709)	(2 781)	(4 490)
Montant cumulé à la fin de la période	(4 932) \$	(2 119) \$	(7 051) \$	(3 624) \$	(2 924) \$	(6 548) \$

11. DIVIDENDES

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2026, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 6,5 millions \$ ou de 0,04 \$ par action (période de six mois terminée le 30 juin 2025 : 7,0 millions \$ ou 0,04 \$ par action).

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2026	2025
Dividendes à payer aux 1 ^{er} janvier	— \$	— \$
Dividendes déclarés au cours de la période	6 523	6 962
Dividendes payés au cours de la période	(6 523)	(6 962)
Dividendes à payer aux 30 juin	— \$	— \$

12. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente les éléments composant la rubrique « Amortissements » pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Immobilisations corporelles	25 427 \$	23 809 \$	50 877 \$	45 830 \$
Actif au titre du droit d'utilisation	23 666	22 789	46 633	41 564
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	28 716	26 567	57 209	46 057
Autres	281	206	324	412
Total	78 090 \$	73 371 \$	155 043 \$	133 863 \$

La dotation aux amortissements a été présentée dans les états du résultat net de la Société dans les rubriques suivantes pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Coûts directs liés aux activités	46 669 \$	45 025 \$	93 213 \$	84 818 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	2 705	1 779	4 621	2 988
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	28 716	26 567	57 209	46 057
Total	78 090 \$	73 371 \$	155 043 \$	133 863 \$

12. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

B) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les autres éléments de rapprochement liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	41 367 \$	351 600 \$	82 455 \$	364 859 \$
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net (note 7)	30 803	39 227	44 924	76 755
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement est fondé sur des actions	17 032	45 560	54 490	81 650
Bénéfice provenant des coentreprises et des entreprises associées ⁽¹⁾	(18 481)	(25 664)	(34 156)	(42 250)
Dividendes et distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées ⁽²⁾	34 433	28 863	53 447	33 333
Variation nette des provisions liées à des pertes attendues sur certains contrats	3 138	(3 826)	5 391	(6 777)
Gain sur cession d'une coentreprise (note 6)	—	(2 569 949)	—	(2 569 949)
Coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net (note 5)	24 884	34 007	41 284	62 511
Coûts de restructuration et de transformation payés	(28 869)	(49 371)	(48 590)	(71 317)
Gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 4)	(2 769)	(27 450)	(1 149)	(23 553)
Variation nette des autres provisions ⁽³⁾	7 823	(12 509)	16 529	(26 946)
Autres	(7 909)	(7 513)	43 588	16 432
Autres éléments de rapprochement	101 452 \$	(2 197 025) \$	258 213 \$	(2 105 252) \$

(1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, la Société a modifié la présentation de son bénéfice provenant des coentreprises et des entreprises associées en regroupant les rubriques « Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » et « Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » dans la rubrique « Bénéfice provenant des coentreprises et des entreprises associées ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

(2) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, la Société a modifié la présentation de ses dividendes et distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées en regroupant les rubriques « Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » et « Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » dans la rubrique « Dividendes et distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

(3) La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi dont la variation est comprise dans la rubrique « Autres »; ii) pertes attendues sur certains contrats dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus; et iii) restructurations dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus.

C) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation présentée dans les tableaux des flux de trésorerie pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Diminution des créances clients	147 210 \$	119 857 \$	109 077 \$	88 801 \$
Augmentation de l'actif sur contrats	(181 814)	(126 717)	(188 519)	(189 982)
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	15 403	(24 529)	60 102	(15 883)
Diminution (augmentation) des autres actifs non financiers courants	54 619	37 005	6 113	(24 040)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et charges à payer	10 726	(2 136)	188 579	44 091
Diminution des produits différés	(92 060)	(141 269)	(226 703)	(106 183)
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	2 061	(2 223)	(63 687)	(885)
Diminution des autres passifs non financiers courants	(91 721)	(73 317)	(195 678)	(159 515)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(135 576) \$	(213 329) \$	(310 716) \$	(363 596) \$

12. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

D) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état consolidé de la situation financière pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026.

	DETTE ⁽¹⁾	OBLIGATIONS LOCATIVES ⁽²⁾
Solde au 1 ^{er} janvier 2026	808 150 \$	499 928 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Augmentation	697 403	—
Remboursement	(729 825)	(49 939)
Total – changements issus des flux de trésorerie	(32 422)	(49 939)
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Effet des écarts de change	271	6 384
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	1 396	—
Reprise du solde non amorti des frais de financement différés à l'extinction d'une dette	3 190	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	84 737
Solde au 30 juin 2026	780 585 \$	541 110 \$

⁽¹⁾ La tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2026	1 ^{ER} JANVIER 2026
Tranche courante de la dette à long terme	33 874 \$	343 893 \$
Dette à long terme	746 711	464 257
Total	780 585 \$	808 150 \$

⁽²⁾ Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2026	1 ^{ER} JANVIER 2026
Tranche à court terme des obligations locatives	96 587 \$	91 072 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	444 523	408 856
Total	541 110 \$	499 928 \$

12. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2026			
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'EXTINCTION DE LA DETTE
Dettes avec recours :				
Débiteures de série 9 (note 8)	398 528 \$	— \$	(685) \$	— \$
Débiteures de série 10 (note 8)	298 875	—	(528)	—
Débiteures de série 7 (note 8)	—	(300 000)	—	(1 965)
Débiteures de série 8 (note 8)	—	(400 000)	—	(11 400)
Total – dette avec recours	697 403	(700 000)	(1 213)	(13 365)
Dettes sans recours :				
Prêt non garanti – Linxon Pvt Ltd (note 8)	—	(12 985)	—	—
Facilité d'emprunt à terme – AtkinsRéalès Trillium Holdings Inc.	—	(15 433)	—	—
Autres	—	(194)	—	—
Total – dette sans recours	—	(28 612)	—	—
Total	697 403 \$	(728 612) \$	(1 213) \$	(13 365) \$

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état consolidé de la situation financière pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025.

	DETTE ⁽¹⁾	OBLIGATIONS LOCATIVES ⁽²⁾
Solde au 1 ^{er} janvier 2025	1 711 372 \$	489 000 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Augmentation	3 500	—
Remboursement	(900 498)	(45 241)
Total – changements issus des flux de trésorerie	(896 998)	(45 241)
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Effet des écarts de change	(394)	(6 278)
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	3 583	—
Augmentation nette des obligations locatives ⁽³⁾	—	28 353
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises ⁽³⁾	974	40 834
Autres ⁽³⁾	(7 070)	—
Solde au 30 juin 2025	811 467 \$	506 668 \$

(1) La tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2025	1 ^{ER} JANVIER 2025
Tranche courante de la dette à long terme	315 516 \$	23 466 \$
Dettes à long terme	495 951	1 687 906
Total	811 467 \$	1 711 372 \$

(2) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2025	1 ^{ER} JANVIER 2025
Tranche à court terme des obligations locatives	87 091 \$	78 906 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	419 577	410 094
Total	506 668 \$	489 000 \$

(3) Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2025, la Société a modifié la présentation de sa dette et de ses obligations locatives résultant de regroupements d'entreprises en présentant la rubrique « Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises » au titre d'un poste distinct de ceux intitulés « Autres » et « Augmentation nette des obligations locatives ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée.

12. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS, DETTE AVEC RECOURS LIMITÉ ET DETTE SANS RECOURS

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2025		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Emprunt à terme (note 8)	— \$	(500 000) \$	— \$
Total – dette avec recours	—	(500 000)	—
Dettes avec recours limité :			
Prêt de La Caisse (note 8)	—	(400 000)	—
Total – dette avec recours limité	—	(400 000)	—
Dettes sans recours :			
Autres	3 500	(498)	—
Total – dette sans recours	3 500	(498)	—
Total	3 500 \$	(900 498) \$	— \$

13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, AtkinsRéalis conclut des transactions avec certaines de ses coentreprises et entreprises associées. Les participations dans lesquelles AtkinsRéalis a un contrôle conjoint ou une influence notable, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025, la Société a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2026	2025	2026	2025
Produits provenant de contrats conclus avec des coentreprises et des entreprises associées	102 183 \$	91 384 \$	165 808 \$	169 077 \$
Dividendes et distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées ⁽¹⁾	34 433 \$	28 863 \$	53 447 \$	33 333 \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, la Société a modifié la présentation de ses dividendes et distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées en regroupant les rubriques « Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » et « Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » dans la rubrique « Dividendes et distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la Société affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

	30 JUIN 2026	31 DÉCEMBRE 2025
Créances clients auprès des coentreprises et des entreprises associées	125 360 \$	201 818 \$
Retenues sur contrats avec des clients liés aux coentreprises et aux entreprises associées ⁽²⁾	28 155	36 412
Dividendes et distributions à recevoir des coentreprises et des entreprises associées ⁽³⁾	1 531 \$	1 393 \$

⁽²⁾ Inclues au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Produits différés » aux états de la situation financière.

⁽³⁾ Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » aux états de la situation financière.

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par AtkinsRéalis au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

AU 30 JUIN	2026					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	832 955 \$	— \$	— \$	— \$	832 955 \$	832 955 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 596	—	—	—	2 596	2 596
Créances clients ⁽³⁾	—	—	1 574 751	—	1 574 751	1 574 751
Autres actifs financiers courants	48 468	—	228 332	18 199	294 999	285 522
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽⁴⁾	—	—	120 160	—	120 160	96 099
Autres actifs financiers non courants ⁽⁴⁾	24 813	5 084	50 843	10 728	91 468	93 207
Total	908 832 \$	5 084 \$	1 974 086 \$	28 927 \$	2 916 929 \$	

AU 31 DÉCEMBRE	2025					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 156 538 \$	— \$	— \$	— \$	1 156 538 \$	1 156 538 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 666	—	—	—	2 666	2 666
Créances clients ⁽³⁾	—	—	1 656 711	—	1 656 711	1 656 711
Autres actifs financiers courants	44 966	—	271 775	39 894	356 635	346 912
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽⁴⁾	—	—	141 240	—	141 240	110 771
Autres actifs financiers non courants ⁽⁴⁾	22 783	5 044	60 133	17 649	105 609	107 376
Total	1 226 953 \$	5 044 \$	2 129 859 \$	57 543 \$	3 419 399 \$	

(1) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

(2) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG »).

(3) En raison de la nature à court terme des créances clients, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

(4) Pour les créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers d'AtkinsRéalisis au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

AU 30 JUIN	2026				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽²⁾	— \$	— \$	2 657 255 \$	2 657 255 \$	2 657 255 \$
Autres passifs financiers courants ⁽²⁾	19 136	33 587	129 325	182 048	182 048
Provisions ⁽²⁾	—	—	11 308	11 308	11 308
Obligations locatives	—	—	541 110	541 110	s. o. ⁽³⁾
Dette à long terme ⁽⁴⁾	—	—	780 585	780 585	798 455
Autres passifs financiers non courants ⁽⁵⁾	10 082	—	9 842	19 924	19 924
Total	29 218 \$	33 587 \$	4 129 425 \$	4 192 230 \$	

AU 31 DÉCEMBRE		2025							
		VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE							
		DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES		JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR		
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽²⁾		—	\$	—	\$	2 321 499	\$	2 321 499	\$
Autres passifs financiers courants ⁽²⁾		4 057		32 568		194 914		231 539	
Provisions ⁽²⁾		—		—		18 937		18 937	
Obligations locatives		—		—		499 928		499 928	s. o. ⁽³⁾
Dette à long terme ⁽⁴⁾		—		—		808 150		808 150	829 740
Autres passifs financiers non courants ⁽⁵⁾		3 575		—		3 661		7 236	
Total		7 632	\$	32 568	\$	3 847 089	\$	3 887 289	\$

(1) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

(2) En raison de la nature à court terme des dettes fournisseurs et charges à payer, des autres passifs financiers courants (autres que ceux qui sont déjà à la juste valeur) et des provisions, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

(3) s. o. : sans objet

(4) La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à AtkinsRéalisis, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

(5) Pour la majorité des autres passifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

B) INSTRUMENT FINANCIER DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur de l'instrument financier du niveau 3 associé à la contrepartie éventuelle à être transférée au vendeur liée à l'acquisition de Linxon pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2026	2025
Solde aux 1 ^{er} janvier	32 568 \$	17 553 \$
Gain net latent ⁽⁶⁾	—	(218)
Effet des écarts de change	1 019	(863)
Solde aux 30 juin	33 587 \$	16 472 \$

(6) Inclus dans la rubrique « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » dans l'état consolidé du résultat net.

15. PASSIFS ÉVENTUELS

Recours collectifs

Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle la Société comptait parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que la Société devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. La Société, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de la Société; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de la Société, y compris les intérêts et les frais afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de la Société et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

Étant donné que les assureurs externes de la Société ont initialement refusé de respecter certaines obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, la Société a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de la Société et a ordonné aux assureurs externes de la Société de verser à la Société environ 141 millions \$, qui ont été entièrement encaissés. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

La Société a déposé un recours en garantie contre Amrize Canada Inc. (auparavant Lafarge Canada inc.) pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à la Société dans le jugement rendu pour la phase 1. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de la Société, et la Société a interjeté appel de la décision à la Cour d'appel du Québec. L'appel a été entendu entre le 8 et le 10 novembre 2022, et le 14 juillet 2023, la Cour d'appel du Québec a confirmé la décision de première instance. La Société a déposé sa demande d'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada le 29 septembre 2023. La demande a été rejetée le 6 juin 2024, avec dépens.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre certains défendeurs, y compris la Société, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. Jusqu'au 31 décembre 2025, les parties, dont la plupart des assureurs externes de la Société, sont parvenues à des règlements liés aux réclamations de la phase 2 concernant certains bâtiments résidentiels et commerciaux. Les portions de la Société et de ses assureurs externes des règlements en capital et intérêts totalisaient 91,6 millions \$ au 31 décembre 2025. Le 10 avril 2026, la Cour supérieure du Québec a approuvé un autre règlement concernant d'autres réclamations commerciales, et les portions de la Société et de ses assureurs du règlement en capital et intérêts totalisaient 4,3 millions \$. Le 1^{er} mai 2026, la Cour supérieure du Québec a approuvé le règlement des huit dernières réclamations résidentielles, et les portions de la Société et de ses assureurs du règlement en capital et des intérêts totalisaient 0,9 million \$. Toutes les réclamations résidentielles sont maintenant réglées. Ces règlements n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société, car ils ont été couverts par les montants déjà provisionnés par la Société. La responsabilité de la Société à l'égard des réclamations restantes de la phase 2 liées au bâtiment commercial est assujettie à plusieurs incertitudes.

15. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dossier Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Ce dossier concerne un recours collectif autorisé le 18 avril 2023 contre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (la « ville ») et le procureur général du Québec en vue d'obtenir réparation pour tous les citoyens de la ville touchés par les inondations causées par la rupture d'une digue environnante. AECOM, l'entreprise issue du regroupement avec la société d'ingénierie Gendron, Lefebvre et Associés (« GLA »), est défenderesse en garantie et a appelé AtkinsRéalis Canada inc. en arrière-garantie. La participation de la Société découle de l'acquisition du Laboratoire de Béton ltée (« LDB »), un sous-traitant de GLA entre 1979 et 1982. Bien que le rôle exact de LDB reste à préciser, il est allégué qu'il était responsable du contrôle de la qualité des matériaux et des carrières d'emprunt d'où a été extraite l'argile utilisée lors de la construction. Chaque membre du recours collectif réclame jusqu'à 0,4 million \$. Le nombre réel de membres reste à déterminer.

Dossier de la caisse de retraite DALI

Le 18 février 2026, les fiduciaires de la caisse de retraite Drywall Acoustic Lathing and Insulation Local 675 (« DALI ») ont intenté un nouveau recours collectif contre la Société devant la Cour supérieure du Québec. La procédure vise à obtenir l'autorisation adéquate en vertu de l'article 225.4 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec et l'autorisation d'intenter un recours collectif en vertu du Code de procédure civile (le « recours collectif DALI »). La procédure semble présenter d'importantes similitudes avec le recours collectif Ruediger Martin Graaf (le « recours collectif Ruediger »), intenté le 6 février 2019 et rejeté en première instance le 11 octobre 2022. Ce rejet a été confirmé par la Cour d'appel du Québec le 8 mars 2024, et la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'interjeter appel le 26 septembre 2024. La Société est d'avis que les réclamations présentées dans le cadre du recours collectif DALI sont absolument sans fondement et elle les conteste vigoureusement. La Société a déposé une requête en rejet de l'affaire le 29 mai 2026, et celle-ci sera entendue par la Cour supérieure du Québec le 23 septembre 2026.

Ville de Montréal/Affaire de rupture d'une conduite d'eau principale

Ce dossier est lié à 21 poursuites intentées contre la Ville de Montréal en février 2025 à la suite de la rupture d'une conduite d'eau principale survenue le ou vers le 16 août 2024, sous le boulevard René-Lévesque Est à Montréal. En avril 2025, la Ville de Montréal a déposé une action en garantie (réclamation d'un tiers) contre le procureur général du Québec dans le cadre des 21 poursuites, lesquelles sont maintenant regroupées aux fins de procès et de jugement. Le 7 novembre 2025, la Société a été officiellement assignée en tant que défenderesse tierce dans le cadre de la sous-garantie. Le procureur général du Québec allègue que la conception et la supervision de la conduite d'eau principale ont été effectuées par la société Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés inc. (« LVLVA ») et que, le ou vers le 30 juillet 1964, le ministère des Transports du Québec a retenu les services de LVLVA dans le cadre d'une entente de services d'ingénierie, les travaux présumés fautifs ayant été effectués dans les années 1980. Selon le procureur général du Québec, LVLVA est par la suite devenue « AtkinsRéalis Canada inc. ». La Société a déposé une réponse à l'assignation le 14 novembre 2025. La Société considère qu'il n'y a aucun lien entre LVLVA et la Société et, par conséquent, le 5 mai 2026, elle a déposé une requête en rejet de l'affaire. Le 16 juin 2026, la Cour supérieure du Québec a rejeté la requête de la Société (sans audience), et la Société examine ses options.

Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, la Société a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de diverses franchises, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

15. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, la Société présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne produirait pas correctement les avis de modification ou d'autres réclamations, ou ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre la Société pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies ou entraîneront des poursuites judiciaires à l'encontre de la Société. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

15. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à des restrictions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits consolidés de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de cette entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu : i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou iii) à une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de la Société et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-dessus, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou ses employés ou anciens employés pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

Autres poursuites judiciaires

La Société est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit des poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre la Société, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

15. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Société a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que la Société a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minéral du client. La Société a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir des dommages-intérêts.

La Société a entamé des instances judiciaires devant le Tribunal du commerce et des investissements du Qatar (le « TCIQ ») contre un entrepreneur principal à la suite de sa participation à un consortium qui était un sous-traitant pour les services mécaniques, électriques et de plomberie dans le cadre d'un projet de construction d'un hôpital. La Société a réclamé à l'entrepreneur principal certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. Le partenaire du consortium de la Société a également entamé des instances judiciaires contre l'entrepreneur principal devant le TCIQ pour réclamer certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. L'entrepreneur principal a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société et son partenaire du consortium ont manqué à leurs engagements au titre du contrat de sous-traitance et cherche à obtenir des dommages-intérêts. Le TCIQ a rejeté toutes les demandes et demandes reconventionnelles le 29 septembre 2024. L'entrepreneur principal, la Société et son partenaire du consortium ont tous interjeté appel de cette décision auprès de la Cour d'appel du Qatar. Le 23 décembre 2024, la Cour d'appel du Qatar a infirmé la décision du TCIQ et a renvoyé l'affaire devant le TCIQ pour un nouvel examen. Le TCIQ a rendu son jugement le 3 février 2025, rejetant de nouveau toutes les demandes et demandes reconventionnelles de la Société et de son partenaire du consortium, ainsi que de l'ensemble des réclamations et demandes reconventionnelles de l'entrepreneur principal (à l'exception d'une réclamation de l'entrepreneur principal contre un tiers), à la suite de quoi, le 18 février 2025, toutes les parties ont de nouveau interjeté appel de la décision auprès de la Cour d'appel du Qatar et, le 28 avril 2025, la Cour d'appel du Qatar a de nouveau annulé la décision du TCIQ. Plutôt que de renvoyer l'affaire devant le TCIQ pour un nouvel examen, la Cour d'appel du Qatar a rendu une décision préliminaire le 30 novembre 2025, chargeant un groupe d'experts d'examiner les demandes et demandes reconventionnelles et de produire un rapport à l'intention de la Cour d'appel du Qatar. Le nouveau groupe d'experts a publié son rapport le 5 avril 2026. Le 5 mai 2026, la Cour d'appel du Qatar a accueilli l'appel de la Société et de son partenaire du consortium et a rejeté l'appel de l'entrepreneur principal ainsi que sa demande reconventionnelle contre la Société et son partenaire du consortium, bien que la Cour d'appel n'ait pas suivi la répartition des dommages-intérêts recommandée par le groupe d'experts. Le 3 juin 2026, toutes les parties ont interjeté appel auprès de la Cour de cassation du Qatar (et, dans le cas de la Société, sur la question de la répartition des dommages seulement). Une audience devant la Cour de cassation du Qatar est prévue pour le 30 août 2026.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être subies relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, entre autres, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura une incidence défavorable significative sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

16. DAVID EVANS ENTERPRISES, INC.

Le 11 avril 2025, AtkinsRéalis a conclu l'acquisition de 70 % des actions avec droit de vote de David Evans Enterprises, Inc., entreprise détenue par ses employés et société mère de David Evans and Associates, Inc. (collectivement, « David Evans »), pour un montant de 406,4 millions \$ (293 millions \$ US) versé en trésorerie à la clôture, un montant qui était sous réserve d'ajustements éventuels. Une voie claire vers la propriété complète dans un délai convenu et défini a été établie dans le cadre de la transaction. David Evans, dont le siège social se trouve aux États-Unis et qui compte environ 1 250 employés, est une entreprise de services d'ingénierie et de dotation en personnel d'appoint. Elle dessert les marchés des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'environnement, de l'arpentage et de la géomatique, et de l'aménagement du territoire, ainsi que des services de dotation en personnel. Cette acquisition a étendu la portée d'AtkinsRéalis dans les marchés des transports, de l'eau, de l'énergie et des énergies renouvelables de l'Ouest des États-Unis, et elle permettra de tirer parti des forces combinées des deux entreprises pour réaliser des projets critiques et complexes pour les clients.

L'acquisition de David Evans par AtkinsRéalis a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition prévue par l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (l'« IFRS 3 »), et David Evans a été consolidée à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition, soit le 11 avril 2025, avec une participation ne donnant pas le contrôle de 30 %. L'acquisition de la participation restante de 30 % dans David Evans est assujettie à des options d'achat en vertu desquelles AtkinsRéalis a le droit, lorsque certains événements se produisent ou à partir du 11 avril 2028, d'acquérir les actions détenues par les actionnaires qui n'exercent pas le contrôle à un prix réputé proche de leur juste valeur au moment de l'exercice des options d'achat. Ces options d'achat sont des dérivés évalués à leur juste valeur, toute variation ultérieure de la juste valeur étant comptabilisée dans le résultat net. Aucun montant significatif n'a été comptabilisé par AtkinsRéalis en lien avec ces options d'achat depuis le 11 avril 2025.

ACTIF (PASSIF) NET IDENTIFIABLE ACQUIS DE DAVID EVANS

AU 11 AVRIL 2025	MONTANT PRÉLIMINAIRE	AJUSTEMENTS	MONTANT FINAL
Trésorerie	1 893 \$	2 202 \$	4 095 \$
Créances clients ⁽¹⁾	49 987	(746)	49 241
Autres actifs courants	41 530	29 434	70 964
Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de David Evans	129 463	—	129 463
Autres actifs non courants	123 915	(23 079)	100 836
Passifs courants	(67 527)	(53 354)	(120 881)
Passifs non courants	(122 114)	29 044	(93 070)
Actif (passif) net identifiable de l'entreprise acquise	157 147 \$	(16 499) \$	140 648 \$

⁽¹⁾ Le montant contractuel brut à recevoir s'élevait à 51,1 millions \$, dont un montant de 1,9 million \$ représente l'estimation, à la date d'acquisition, des flux de trésorerie contractuels dont l'encaissement n'est pas attendu.

GOODWILL DÉCOULANT DE L'ACQUISITION DE DAVID EVANS

AU 11 AVRIL 2025	MONTANT PRÉLIMINAIRE	AJUSTEMENTS	MONTANT FINAL
Contrepartie transférée en trésorerie	406 356 \$	3 694 \$	410 050 \$
Plus : participation ne donnant pas le contrôle de 30 % ⁽²⁾	47 144	(4 950)	42 194
Moins : actif net identifiable de l'entreprise acquise	157 147	(16 499)	140 648
Goodwill⁽³⁾	296 353 \$	15 243 \$	311 596 \$

⁽²⁾ La participation ne donnant pas le contrôle comptabilisée à la date d'acquisition a été évaluée à sa quote-part de la valeur de l'actif net identifiable acquis.

⁽³⁾ Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition et de la participation ne donnant pas le contrôle sur les actifs corporels et incorporels nets identifiables acquis et les passifs repris à leur valeur à la date d'acquisition. La valeur affectée aux actifs corporels et incorporels acquis et aux passifs repris repose sur les hypothèses faites par la direction. Le montant total du goodwill dont on s'attend à ce qu'il soit déductible fiscalement est de néant.

Le regroupement d'entreprises a donné lieu à un goodwill, puisque la contrepartie versée pour le regroupement comprenait des montants relatifs aux avantages liés aux synergies attendues, à la croissance des produits, au développement futur du marché et à la main-d'œuvre assemblée. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisque les avantages économiques futurs qui en découlent ne peuvent pas être évalués d'une façon fiable.

16. DAVID EVANS ENTERPRISES, INC. (SUITE)

SORTIE DE TRÉSORERIE NETTE LIÉE À L'ACQUISITION DE DAVID EVANS

	MONTANT PRÉLIMINAIRE		AJUSTEMENTS		MONTANT FINAL
	SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2025				EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
Contrepartie versée en trésorerie	406 356	\$	3 694	\$	410 050
Trésorerie à l'acquisition, comme indiqué ci-dessus	(1 893)		(2 202)		(4 095)
Sortie de trésorerie nette liée à l'acquisition de David Evans	404 463	\$	1 492	\$	405 955

17. MONTANT PAYÉ À UNE PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Au cours du deuxième trimestre de 2026, AtkinsRéalis a conclu une convention afin d'acquérir en entier la participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale au Moyen-Orient pour une contrepartie totale en trésorerie de 27,2 millions \$ (20 millions \$ US). La clôture de cette transaction est conditionnelle à l'exécution des obligations du vendeur, ainsi qu'à d'autres conditions de clôture habituelles, et devrait avoir lieu d'ici un an.

La contrepartie totale en trésorerie versée comprend une portion détenue en dépôt fiduciaire par un mandataire jusqu'à la clôture de la transaction et est comptabilisée en diminution du poste « Résultats non distribués » dans l'état consolidé des variations des capitaux propres de la Société pour la période de six mois terminée le 30 juin 2026, tout en étant présentée comme une sortie de trésorerie à la rubrique « Montant payé à une participation ne donnant pas le contrôle » dans les activités de financement du tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2026.



www.atkinsrealis.com

ATKINSRÉALIS

455, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Téléphone : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795